

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'État le 5 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS
Conseil Municipal
Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018
2018 V.434 Vœu relatif à l'apprentissage du vélo pour les CM2.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que la lutte contre le dérèglement climatique et la pollution de l'air passe nécessairement par l'usage de mobilités non polluantes ;

Considérant le rôle, souligné pendant la COP 21, que doivent jouer les collectivités locales dans la conversion écologique et la baisse des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant le Plan Vélo de Paris de 2015 qui ambitionne de tripler la part des déplacements en vélo à Paris d'ici 2020 ;

Considérant que la Ville de Paris est fortement engagée depuis 2015 pour favoriser l'usage du vélo dans la ville comme la multiplication des pistes cyclables peut en attester ;

Considérant les annonces faites le 14 septembre 2018 par le gouvernement, dans le cadre du Plan Vélo national, se donnant comme objectif que tous les enfants sachent faire du vélo avant l'entrée en 6e ;

Considérant que les petit.e.s Parisien.ne.s sont les citoyen.ne.s et les citoyen.ne.s de demain ;

Considérant qu'à long terme, le Paris du futur devra nécessairement être démotorisé afin d'offrir un cadre de vie agréable à tou.te.s et dans un souci de préservation de la qualité de l'air et de lutte contre le réchauffement climatique ;

Considérant que le vélo aura une place prépondérante dans les mobilités de demain ;

Considérant que la pratique du vélo et les règles basiques du Code de la Route doivent s'apprendre et ce, le plus tôt possible, afin de garantir la sécurité de tou.te.s ;

Considérant qu'il est primordial d'assurer l'autonomie de nos enfants cyclistes ;

Considérant que la Direction des Affaires Scolaires a déjà entamé des démarches afin de

donner le goût du vélo aux plus jeunes par des actions volontaristes comme la recherche de lieux qui permettraient aux petit.e.s Parisien.ne.s d'apprendre en toute sécurité, par l'achat de vélo mis à disposition des écoles (1 100 vélos pour les éditions 2017 et 2018) ou encore par la randonnée à vélo sur les berges avec des centres de loisirs ;

Considérant les programmes de formation des Professeurs de la Ville de Paris (PVP) en Education Physique et Sportive, dont le but est de favoriser, pour les enfants, une pratique responsable du vélo en développant de multiples compétences et connaissances des règles de sécurité et de respect de l'environnement ;

Considérant les actions déjà engagées, tant sur le temps scolaire, par les PVP, que sur le temps péri et extrascolaire, en particulier durant les centres de loisirs, qui permettent d'augmenter année après année le nombre d'enfant disposant des compétences pour rouler à vélo ;

Sur proposition de David Belliard, Jacques Boutault, Fatoumata Koné, Pascal Julien et les élu.e.s du groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- **La Ville de Paris se fixe l'objectif que 100% des écolier.e.s sortant du CM2 soit à même de faire usage du vélo de façon responsable en connaissant les règles élémentaires du partage de la chaussée,**
- **Qu'un bilan complet de la pratique du vélo en milieu scolaire soit présenté en 6ème commission d'ici la fin de l'année 2018,**
- **Que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre par la Ville afin d'honorer l'engagement que tous.te.s les petit.e.s Parisien.ne.s rentrant en CP à la rentrée de septembre 2018-2019 soient des cyclistes avertis à leur sortie de CM2.**